

# Arrêté municipal n° 58\*2025 Portant sur modification de la circulation Chemin du Pré Corbet Entreprise CECCON BTP 600 route de l'Artisanat 74330 POISY

# Le Maire de la commune de Saint Ferréol,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3221-4 et L.3221-5,

Vu le Code de la route, notamment son livre IV,

**Vu** la loi modifiée n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article L.131-3,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article l.131-3,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu la loi n°2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la demande de l'entreprise CECCON BTP, représentée par Monsieur Yassine CHTOUKI en date du 05 novembre 2025,

**Considérant** qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité pour les intervenants et les usagers de la route,

# ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Afin de réaliser un terrassement pour le réseau électrique, la circulation de tous les véhicules sera alternée et la vitesse limitée à 30 km/h, au niveau du chemin du Pré Corbet du 15 décembre 2025 au 30 décembre 2025 (inclus):

<u>ARTICLE 2</u>: La signalisation temporaire mise en place doit être conforme aux dispositions de réglementation de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR).

La signalisation et le balisage du chantier sont mis en place, entretenus et déposés par l'entreprise chargée des

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire sera chargé de la remise en état des lieux en cas de dégradations.

ARTICLE 4 : Les Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Faverges, Monsieur le Chef de corps des Services de Secours de Faverges sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## **DESTINATAIRES**:

Ampliation de l'arrêté sera adressée à :

- L'entreprise CECCON BTP, représentée par Monsieur Benjamin QUEYROY
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Faverges,
- Monsieur le Chef de corps des Services de Secours de Faverges,

Saint-Ferréol, le 07 novembre 2025 Le Maire-Adjoint, André BRUNET

### Le Maire :

• certifie le caractère exécutoire de cet acte,